

## SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

**N° 43-2026**

**Objet : Adoption du Compte Financier Unique 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, permettant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) par les entités volontaires, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'article 145 de la loi de finances pour 2023 et l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ouvrant de nouvelles périodes de candidatures à l'expérimentation,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 30 janvier 2026,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que l'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 27 439 503,25 € en recettes et 23 032 812,11 € en dépenses,

Considérant que les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 22 422 476,07 € en recettes, 19 063 617,26 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de **3 358 858,81 €**.

Considérant qu'en investissement, les recettes réalisées s'établissent à 5 017 027,18 €, et les dépenses à 3 969 194,85 € soit un résultat excédentaire de la section de **1 047 832,33 €**.

Section	Titres Emis (en €)	Mandat Emis (en €)	Résultats de l'exercice 2025 (en €)
Fonctionnement	22 422 476,07 €	19 063 617,26 €	<b>3 358 858,81 €</b>
Investissement	5 017 027,18 €	3 969 194,85 €	<b>1 047 832,33 €</b>
<b>Total</b>	<b>27 439 503,25</b>	<b>23 032 812,11 €</b>	<b>4 406 691,14 €</b>

Considérant les résultats antérieurs reportés de 2 354 369,40 €, la part affectée à l'investissement de 2 700 000,00 € et le résultat de clôture excédentaire à hauteur de 4 061 060,54 €,

Section	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Part affectée à l'investissement (en €)	Résultat de clôture (en €)
Fonctionnement	3 358 858,81 €	3 705 677,63 €	7 064 536,44 €	2 700 000,00 €	4 364 536,44 €
Investissement	1 047 832,33 €	- 1 351 308,23 €	- 303 475,90 €		- 303 475,90 €
<b>Total</b>	<b>4 406 691,14 €</b>	<b>2 354 369,40 €</b>	<b>6 761 060,54 €</b>	<b>2 700 000,00 €</b>	<b>4 061 060,54 €</b>

Le Président Monsieur WOFYSY Jonathan, ayant quitté la salle,

La séance est présidée par Monsieur IZARD Stéphane en sa qualité de Vice-président en charge des Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) au titre des comptes 2025 pour le budget principal qui est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

**Article 2 :** Arrête pour l'année 2025, le CFU de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, le résultat de l'exercice à 4 406 691,14 €, le résultat cumulé 6 761 060,54 €, la part affectée à l'investissement de 2 700 000,00 € et le résultat de clôture à 4 061 060,54 €.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, en vue de sa transmission au juge des comptes.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

25 voix POUR.

2 ABSTENTIONS : Mme VIDAL Mélanie et M. VANACKER Morgann.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 27 mai 2026.

Le Président,  
**Jonathan WOFYSY**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures et trente-et-une minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt mai s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaients présents :

Mesdames FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, MORGADO Corinne, SANTIN Audrey, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina, VIDAL Mélanie et Messieurs COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, PRUVOT Thierry, SOARES Marc, TREDANIEL Clément, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

### Etaients représentés :

Madame RIBREAU-STABILE Sophie pouvoir à Monsieur COULOUMY Christophe  
Monsieur BOUSQUET Philippe pouvoir à Madame SANTIN Audrey.  
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Monsieur TREDANIEL Clément.

### Etaients absents excusés :

Mesdames DIACONU Marina et INGLEZAKIS Manon.  
Monsieur DARMON Charles.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **3**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026.